

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Séance ordinaire du Conseil Municipal du dix-sept décembre deux mille vingt à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Domaine : **9**
Sous-Domaine :
9.1

**Objet : Achat
plaque
Commémorative
Retirada avec
FFREEE.**

Présents : Madame Démoulin-Juanole Pierrette, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : MARGALEF Séverine.

Empêché : Néant.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Procuration : MARGALEF Séverine.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
14/12/2020

Madame le Maire,
PROPOSE l'achat d'une plaque commémorant le passage des réfugiés espagnols fin janvier -début février 1939, afin de l'apposer à Can Barruty, sur la falaise en grès rouge à la sortie du pont.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14/12/2020

Cette plaque comporterait une reproduction d'un dessin de Josep Bartoli, qui participait à l'exode, accompagné d'un texte court en Catalan, Français et Espagnol, avec les drapeaux français et espagnol.
Le coût de cette réalisation n'excéderait pas 1500 €, la FFREEE (Fils et Filles de Républicains Espagnols et Enfant de l'Exode) participerait pour moitié.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 17/12/2020

Une cérémonie en l'honneur de la Retirada est prévue le 20 février 2021, si la situation sanitaire le permet, avec la participation de l'association FFREEE. Toute une organisation sera nécessaire pour la réception des invités et des accompagnants, et d'adresser diverses invitations.

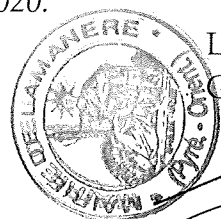
Accusé de réception
Certifiée exécutoire
par S/Préfecture du :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
APPROUVE l'achat de la plaque commémorative et le projet d'organisation du déroulement de la journée du 20 février 2021,
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

PAR DELEGATION
LE://///////
(Signature)
Prénom Nom

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres ;
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
Lamanere, le 17 décembre 2020.



Le Maire,
Gisèle JUANOLE